

**REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

Envoyé en préfecture le 15/06/2023
Reçu en préfecture le 15/06/2023
Publié le 16/06/2023
ID : 033-213304850-20230412-DE_2023_04_23-DE

L'an deux mille vingt-trois, le douze avril à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la commune de Sainte-Terre, dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame ALFONSO-CHARIOL, Maire.

Date de convocation : 05 avril 2023

Nombre de Conseillers

En exercice :	19
Présents :	14
Absents excusés :	3
Absents :	2

Présents : MM. ALFONSO-CHARIOL, BUTON, CANTE, CANTIN, DURAND, DUPONT, GUÉ, LAGUILLON, LOREAU, MICHEL, ROSSI, SPERANZINI. CURELY, UGOLINI.

Absents excusés : MM. ALLAIRE, LERUTH, GRANEREAU.

Monsieur ALLAIRE a donné pouvoir à Monsieur DURAND.

Madame LERUTH a donné pouvoir à Madame UGOLINI.

Madame GRANEREAU a donné pouvoir à Monsieur MICHEL.

Absent : MM. FONMARTY, MOULIERAC.

Secrétaire de séance : Monsieur MICHEL.

Délibération n° 2023.04.23

Objet : Subvention aux associations 2023

Madame la Maire aborde la question de l'octroi des subventions aux associations.

Elle indique que les demandes ont été étudiées par la commission des finances et elle propose en conséquence d'allouer les subventions suivantes pour 2023 :

Art 'Piste	1 400 €	La Cour de Récré.....	300 €
Association Plage.....	300 €	La Boîte à Histoire.....	300 €
A.S. Coteaux de Dordogne.....	180 €	Rowing-Club Castillonnais	100 €
Badminton Castillonnais.....	250 €	Union des Chasseurs	300 €
Club du 3ème Age	300 €	La Tarantella	400 €
Confrérie de la Lamproie.....	300 €	Parchemins	100 €
Eglise Saint-Alexis	500 €	Repris de Justesse	300 €
Eva'zion	100 €	Route des Drôles	300 €
F.A.S.T. Jeux de Société	300 €	STTC.....	500 €
F.C.V.D	500 €	U.S. Castillonnaise Rugby	500 €
Gymnastique Volontaire.....	300 €	US Branne Ping-Pong.....	60 €
Handball Brannais.....	350 €	Zen Attitude.....	300 €
Jeunes Sapeurs-Pompiers.....	100 €		

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'octroyer aux associations pour l'année 2023 les subventions précitées.

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures,

Pour copie conforme,

Le 14 juin 2023,



Agnès ALFONSO-CHARIOL.
Maire de Sainte-Terre.